



## **Assemblée Générale 2016 de Valeo : informations complémentaires portant sur certaines résolutions**

Paris, le 4 mai 2016

Dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire Annuelle de Valeo qui se tiendra le 26 mai 2016, la Société attire l'attention de ses actionnaires sur les points suivants concernant la résolution relative à l'attribution gratuite d'actions (résolution n° 20).

Actuellement, la Société communique déjà au marché la *guidance* applicable à deux des trois critères de performance (*i.e.* marge opérationnelle et ROCE) utilisés dans le cadre de son programme d'attribution gratuite d'actions. Dans un souci de transparence à l'égard de ses actionnaires, la Société souhaite désormais communiquer la *guidance* applicable au troisième critère (le ROA), laquelle est établie à 20 % (hors acquisitions) en 2016.

Par ailleurs, s'agissant des bénéficiaires d'actions gratuites pour lesquels 50 % de l'attribution réalisée est soumise à des critères de performance, le Conseil d'administration de la Société se prononcera, lors de sa prochaine réunion, après recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, sur l'augmentation de 50 % à 100 % du pourcentage de l'attribution gratuite d'actions soumise à des critères de performance réalisée au profit des salariés. Les membres du Conseil d'administration ont déjà été informés par écrit de ce sujet et une décision favorable est attendue.